

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Adeline CASTELLANO, coach familial

33 Chemin des Grands Hautins,

26210 LAPEYROUSE MORNAY

N°SIREN : 824 699 318

## Article 1 : Devis

Les devis réalisés par Adeline Castellano sont gratuits et valables trois mois.

## Article 2 : Conditions de rétractation

Suite à la signature d'un devis, le client a sept jours pour se rétracter, et ce au moins deux jours ouvrés avant la date d'intervention indiquée sur le devis signé (cachet de la poste faisant foi). Dans ce cas, aucune facture ne sera adressée au client.

Si le client se rétracte moins de deux jours ouvrés avant la date d'intervention indiquée sur le devis signé, les acomptes versés ne seront pas rendus.

## Article 3 : Tarifs

-40€ par heure en intervention au domicile du client

-35€ par heure en entretien téléphonique

-20 à 50€ par réponse de coaching par mail (tarif indicatif, uniquement sur devis)

-145€ : forfait 4h d'intervention au domicile du client + 1 appel bilan

-250€ : forfait 7h d'intervention au domicile du client + 1 appel bilan

-s'il est réalisé plus d'heures que prévues dans le forfait, le tarif à l'heure est appliqué

-si les heures prévues dans le forfait ne sont pas consommées, aucun remboursement possible ni diminution du tarif du forfait

-si Adeline Castellano effectue un temps de coaching supérieur au nombre d'heures prévues dans le devis, les heures supplémentaires seront facturées au tarif normal, soit 40€ par heure.

-toute demi-heure commencée est due.

Frais de déplacement :

-offerts 30km à vol d'oiseau de Lapeyrouse Mornay (26210)

-0.5€ par km + frais annexes (péages, parking, ...)

-au dessus de 150km : uniquement sur devis

Les tarifs sont non assujettis à la TVA en application de l'article 293B du Code Général des Impôts.

En fonction du montant du devis, Adeline Castellano est en mesure de demander un ou plusieurs acomptes, avec date de paiement indiquée sur le devis.

## Article 4 : Délais d'intervention

La ou les dates sont inscrites sur le devis signé. Adeline Castellano doit recevoir le devis signé au moins neuf jours ouvrés avant la date de réalisation (cachet de la poste faisant foi).

Pour les questions par mail, à réception du devis signé, Adeline Castellano enverra la réponse sous 3 jours ouvrés, sauf cas contraire indiqué sur le devis.

Aucune intervention ne sera effectuée sans devis signé.

## Article 5 : Conditions de paiement

Adeline Castellano accepte les règlements par espèce, chèque à son nom ou virement bancaire.

IBAN						
FR76	1390	6000	5185	0454	3183	046
Code BIC – Code swift						
AGRIFRPP839						

## Article 6 : Contestations et réclamations

Le coaching étant une intervention d'ordre humaine, chaque partie se doit de respecter l'autre dans ses valeurs et ses sentiments. Aucune évolution ne sera possible sans une réelle confiance en votre coach.

Les contestations et réclamations devront être adressées par courrier ou mail. Toute contestation ou réclamation envoyée plus de trente jours après la date d'intervention ne sera pas acceptée. Si une modification du cadre de vie de la famille a lieu entre l'intervention et la réclamation, cette dernière sera caduque.

Adeline Castellano répondra par courrier ou mail à la réclamation. Il n'y aura dans aucun cas de remboursement.

## Article 7 : Annulation

Le délai d'annulation est de sept jours ouvrés après signature du devis. Toute annulation doit être faite par courrier postal ou mail avec indiqués : numéro du devis, nom et prénom du client. L'annulation doit intervenir au moins deux jours ouvrés avant la date de réalisation prévue dans le devis signé (cachet de la poste faisant foi ou date du mail).

Tout acompte déjà versé ne sera pas rendu.

## Article 8 : Factures

Adeline Castellano adresse la facture au client après la ou les interventions selon le calendrier défini dans le devis.

Les factures sont à régler au plus tard à la date indiquée sur ladite facture.

En cas d'échéancier mis en place, les sommes sont à régler au plus tard aux dates indiquées sur l'échéancier.

En cas de non-paiement ou de retard de paiement, il sera appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

## Article 9 : Clause déchéance du terme

En cas d'échéancier de facturation mis en place et non respecté par le client, il sera exigé la totalité de la somme due. Cette somme sera à régler dans un délai de quinze jours à partir de l'échéance non respectée.

En cas de non-paiement ou de retard de paiement, il sera appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.